

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



Eau potable : mieux la gérer pour mieux la préserver

Val d'Amboise a pris la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2015. Ceci doit favoriser une gestion optimale et la mutualisation des moyens, incontournable aujourd'hui pour bénéficier d'un service public performant.

À un retour en régie (gestion directe), qui aurait nécessité une lourde et coûteuse mise en place (personnel, matériel, organisation administrative, risques juridiques...), la CCVA a préféré le maintien de la délégation de service public dans toutes les communes. « L'objectif est d'aboutir à une harmonisation tarifaire dès 2024, et à un contrat unique au 1^{er} janvier 2028, expose Pascal Offre, Vice-président du Val d'Amboise délégué à l'environnement. Pour ce faire, la communauté va passer un contrat au 1^{er} janvier 2016 ayant pour

pour périmètre la Ville d'Amboise et le SIAEP de Nazelles-Négron, étendu aux communes de Mosnes en 2018, et Chargé en 2020, avec une échéance fixée à fin 2022. À partir de 2023, un nouveau contrat intégrera progressivement les autres communes. » Val d'Amboise a choisi de recourir à l'affermage, mode de gestion déléguée où la collectivité se charge du financement et de la construction des ouvrages et en confie l'exploitation à une entreprise moyennant une redevance. « Ce type de contrat doit permettre à la CCVA de garder la maîtrise des évolutions du

service et d'une part essentielle du prix, en lien avec l'investissement, poursuit Pascal Offre. Il engage par ailleurs fortement le futur délégataire en termes de qualité de service. »

Préserver la ressource

Pour assurer le suivi et le contrôle de l'exécution de l'ensemble des contrats, la communauté de communes a créé un poste de chargé de mission à mi-temps, et recruté Emeline Rouxel (photo) titulaire du master « Ingénierie des milieux aquatiques et des corridors fluviaux » de l'université de Tours. La jeune femme est également chargée du suivi des travaux réalisés sur les réseaux d'eau potable, dont elle s'acquitte avec le souci constant de préserver l'environnement. « L'eau prélevée sur le territoire provient en grande partie de la nappe du Cénomaniens, dont le niveau est en baisse, explique-t-elle. La performance des réseaux est satisfaisante, mais une amélioration de leur rendement pourrait permettre de réduire nos prélèvements. » ■
Plus d'infos : service eau potable au 02 47 23 47 44



Les 200 m³ du château-d'eau de Noizay culminent à plus de 20 mètres

À NOTER

Déchetterie à l'heure d'hiver

La déchetterie intercommunale d'Amboise adopte ses horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars et accueille le public :

- du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h,
- le jeudi de 9h à 12h30,
- le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- le samedi de 9h à 17h.

Plus d'infos : service collecte au 02 47 23 47 44

Vente de compost au Smitom

Le Smitom d'Amboise organise une journée portes-ouvertes et vente de compost le samedi 3 octobre de 9h à 12h et de 14h à 18h au centre de transfert de La Boitardière, à Amboise. Compost en vrac : 5 centimes d'euro le kilo, soit 50 € la tonne. Compost en sac : 3 € le sac de 30 litres environ. Livraison possible sur demande.

Plus d'infos : contacter le Smitom d'Amboise au 02 47 23 47 66





EN CHIFFRES

4,6 kg

L'objectif de collecte fixé à l'horizon 2019 pour le textile, le linge et les chaussures, soit 50% des TLC mis sur le marché. En 2014, Val d'Amboise s'est rapproché de la moyenne nationale avec 2 kg par habitant, soit 53 tonnes.

95 %

Le taux de valorisation à atteindre en limitant à 2% les déchets ultimes. La réutilisation est le principal débouché des TLC. Le recyclage (découpe, défibrage, effilochage, broyage) permet de valoriser ce qui ne peut être revendu pour fabriquer du chiffon d'essuyage, de l'isolant...

125 à 196 €

Le coût évité pour chaque tonne de TLC triée sur notre territoire.

LE MOT

Solidaire

Val d'Amboise a conventionné avec Le Relais, une entreprise de l'économie sociale et solidaire membre d'Emmaüs France, pour favoriser la création d'emplois d'insertion. Depuis fin 2012, votre geste de tri a contribué à la création de 7 postes de chauffeur et 1 emploi de chargé de mission en Indre-et-Loire.

MODE D'EMPLOI

Textile, linge, chaussures : ne jetez plus, valorisez !

Depuis 2014, Val d'Amboise a développé son réseau de points d'apport volontaire, aujourd'hui présents dans 11 communes. Cette initiative a permis de faire progresser la collecte des TLC usagés de près de 70% en l'espace d'une année seulement !



Depuis 2007, la responsabilité des entreprises qui commercialisent en France des articles textiles, d'habillement, du linge de maison et des chaussures a été élargie. Elle comprend la collecte, le tri, la valorisation et l'élimination des déchets de ces produits. Val d'Amboise a conventionné avec l'éco-organisme agréé pour organiser la filière, Éco-TLC, et bénéficie de soutiens à la communication réalisée pour promouvoir la collecte sélective. Ces aides financières dépendent de la densité du maillage en points d'apport volontaire (un au minimum pour 2 000 habitants).

La collecte des TLC permet de détourner des ordures

ménagères, dont l'élimination est coûteuse, des articles qui, même démodés et usés, peuvent connaître une seconde vie. Cette filière s'inscrit dans une logique d'économie circulaire qui permet d'agir sur la rarefaction des matières premières, allonger la durée de vie des produits, créer des emplois et du lien social, trouver des débouchés au recyclage et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Alors, si vous faites le tri de votre garde-robe, n'hésitez plus et rapportez vos TLC au conteneur du Relais le plus proche de chez vous ! ■

Plus d'infos : retrouvez sur le site lafibredutri.fr les points d'apport de notre territoire.

EN PRATIQUE

Vous pouvez déposer...



Vêtements propres, chaussures attachées par paires



Draps, nappes, rideaux propres...



Ceintures, sacs à main, petite maroquinerie

Les TLC souillés ne sont pas acceptés

LE RELAIS

En sacs fermés de 30 litres maximum



Lampes à économie d'énergie, pourquoi les recycler ?

Les lampes à économie d'énergie sont écologiques à l'usage, mais le bénéfice environnemental n'est réel que si on les recycle en fin de vie. Elles contiennent en effet des matières dont la réutilisation permet de préserver les ressources naturelles, et des substances qui nécessitent un traitement spécifique. Apprenez à les connaître pour bien les trier !

LES LAMPES QUI SE RECYCLENT



Les lampes collectées sont prises en charge par Recylum, un éco-organisme qui organise leur collecte et leur recyclage en France.



Des résultats en forte progression

Faites-vous partie des 90% de Français qui savent que les lampes se recyclent et déclarent (à 66%) les trier pour permettre leur recyclage ? Probablement, si l'on considère les bons résultats de la communauté de communes l'an passé. En 2014, 505 kg de lampes à économie d'énergie ont été collectés à la seule déchetterie intercommunale d'Amboise. Cela représente une hausse de 46% par rapport à 2013 !

LA QUESTION

Où dois-je apporter mes lampes usagées ?

Vous pouvez déposer vos lampes à économie d'énergie en déchetterie, dans les bacs de recyclage prévus à cet effet.

Vous pouvez également profiter du moment des courses pour les déposer en magasin, dans les bacs de recyclage en libre-accès qui se trouvent généralement à proximité de l'accueil ou du point « services ». Tout magasin qui commercialise des lampes neuves a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients. Pour connaître le point de collecte le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site malampe.org.

RECYCLÉES À 90 % DE LEUR POIDS !

Composants dépollués et recyclés

➔ Poudres fluorescentes (3%) » terres rares récupérées

➔ Mercure neutralisé (0,005%)

Composants valorisés énergétiquement

➔ Plastiques et divers (4%) » valorisés par incinération



Composants recyclés

➔ Verre (88%) » tubes fluorescents neufs, abrasifs et isolants pour le bâtiment

➔ Métaux (5%) » fabrication de divers produits neufs



CES AMPOULES NE SE RECYCLENT PAS



Lampes à filament classiques



Lampes halogènes

Les ampoules à filaments classiques et halogènes ne portent pas le symbole de la poubelle barrée. Jetez-les avec les déchets non recyclables (bac à couvercle vert). Jamais dans les conteneurs d'apport volontaire à verre !



LES TARIFS

Assainissement non collectif :

Contrôle des installations neuves :

- 100 € HT (contrôle de conception)

- 100 € HT (contrôle de réalisation)

Contrôle des installations existantes :

- 109 € HT

Diagnostic de cession :

- 120 € HT

Assainissement collectif :

Diagnostic de cession :

- 146 € HT

- 64 € HT par heure supplémentaire

- 40 € HT (contre-visite)

Raccordement au réseau : sur devis

Participation pour l'assainissement collectif (PAC) :

- 910 € HT (par

nouveau logement, chambre d'hôtel ou

assimilé, ou autre construction)

- 9,10 € HT par m² de

surface de plancher (extension d'une

construction existante)

Installation conforme = contrôle allégé !

Le rapport délivré par le service public d'assainissement non collectif aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif est désormais valable 10 ans pour une installation conforme (contre six auparavant).

Plus d'infos :

contacter le SPANC
au 02 47 23 47 44

Un service d'assainissement performant et unifié

Val d'Amboise a engagé au 1^{er} janvier 2015 l'harmonisation de sa compétence assainissement. Les tarifs sont désormais identiques dans toutes les communes, et un calendrier de convergence du prix de la redevance a été établi. Quant au service, il a été réorganisé pour assurer au mieux ses missions sur un territoire élargi à 14 communes.

Habitués au confort, nous oublions parfois que l'assainissement des eaux usées est une question de santé publique : 2,6 milliards d'individus n'y ont pas accès, et c'est une des premières causes de mortalité dans le monde. En France, les enjeux de l'assainissement sont aussi environnementaux. La législation exige en effet une amélioration constante des rejets d'eaux traitées par les stations d'épuration, alors que les eaux usées sont de plus en plus polluées. Pour relever ce défi, il faut mettre en œuvre des moyens humains et technologiques dont le coût se traduit par le poids croissant de l'assainissement dans la facture d'eau.

Entretien du réseau et contrôles

Sur notre territoire, pour gérer les 55 965 km du réseau collectif d'eaux usées, 93 postes de refoulement, 12 sites de traitement, et contrôler les 1 380 dispositifs autonomes des maisons qui ne peuvent être raccordées au tout-à-l'égout, le service assainissement, qui compte 11 agents, s'est organisé en deux entités. Le service « exploitation » gère le bon fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées. Quant au service « contrôle », il a pour mission de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif



existants, de la conformité des installations neuves, de la réalisation des branchements en assainissement collectif et non collectif, de la réalisation des diagnostics de cession immobilière et du contrôle des habitations, entreprises, commerces et administrations, lorsque la présence d'eaux parasites (pollutions, eaux pluviales rejetées au tout-à-l'égout...) est constatée. Tous ces services ont un coût, qui était différent selon la commune d'appartenance avant l'harmonisation de la compétence au 1^{er} janvier. Dans un souci d'équité, le conseil communautaire a donc voté de nouveaux tarifs, dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} juillet 2015 (encart ci-contre). Pour la redevance d'assainissement,

« Harmoniser les tarifs est une nécessité »

qui varie aujourd'hui sur le territoire de 0,765 € à 2,09 € le m³ selon les communes, un planning de lissage tarifaire a été établi. « Dans les communes où les coûts étaient sous-évalués, explique Chantal Alexandre, Vice-présidente déléguée à l'assainissement, la redevance va augmenter pour satisfaire à l'obligation légale d'équilibre financier. Afin d'éviter que la hausse ne soit trop brutale, nous avons établi un calendrier de convergence sur 4 ans. Cette harmonisation financière est nécessaire pour mieux gérer le service et permettre la réalisation progressive d'investissements indispensables sur le réseau et dans les stations d'épuration, ce dans l'intérêt de tous les habitants. » ■